



**A venir**

**ADMR**

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

**Assistante sociale**

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

**QUESTIONS DE PARENTS**

Vous attendez un enfant et vous êtes perdus dans les démarches administratives ?

Vous vous posez des questions sur vos droits et devoirs en tant que parents ?

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ?

Vous rencontrez des difficultés avec votre enfant ? ...

Venez à la rencontre de Karine MENARD, animatrice et coordinatrice du

Relais des Assistantes Maternelles de Veynes, le 3<sup>ème</sup> mardi du mois, de 9h à 11h30 à la Mairie du Pré, St Etienne

Transports personnes âgées à Veynes : Jeudi 12 août et jeudi 26 août 2021.

Pensez à vous inscrire au 04.92.58.89.38

**INFOS**

**PREVENTION AU RISQUE D'INCENDIE**

Les fortes chaleurs et la force du vent augmentent le risque d'incendie. Les herbes sèches sont le premier vecteur de feu. En été, un départ de feu peut très rapidement produire un incendie hors de contrôle.

Vous qui aimez, dès le retour des beaux jours, vous adonner à vos travaux, sachez qu'il est interdit de brûler des déchets verts dans son jardin. L'usage d'engins ou de machine représente un risque important, dont la pratique est réglementée.

Pour bricoler en toute sécurité

1. Connaître et respecter la réglementation de votre département
2. Adapter vos travaux aux conditions météo et à la prévision du risque
3. Proscrire les travaux mécaniques les jours à haut risque (fortes chaleurs et vent)
4. Aménager vos horaires de travail en évitant les heures les plus chaudes

*Plaquette complète d'information en mairie*

**DECLARATION DE DOMMAGES PAR LA FAUNE SAUVAGE**

Le renouvellement du classement des espèces susceptibles de causer des dégâts (renard, fouine, martre, corneille, pie, geai, etc. (autre que le loup) va avoir lieu bientôt. Pour cela la commune doit justifier de dégâts occasionnés sur son territoire faute de quoi ces espèces seront déclassées et donc plus piégeables.

Merci de prendre contact avec le service « affaires générales » si vous avez subis des dommages afin de nous aider à constituer la déclaration.



## L'extension du passe sanitaire

- Depuis le 21 juillet 2021

Le passe sanitaire devient obligatoire dans tous les lieux et événements prévus pour des activités culturelles, sportives et de loisirs accueillant au moins 50 personnes.

Quelques exemples au Dévoluy :

Pour accéder à ces lieux, les personnes de plus de 12 ans devront donc présenter une preuve de non contamination au Covid : attestation de vaccination complète, test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48 heures, résultat d'un test RT-PCR positif, d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement du Covid. Il pourra être présenté au format papier ou numérique à partir de l'application Tousanticovid.

- A partir du 1<sup>er</sup> août

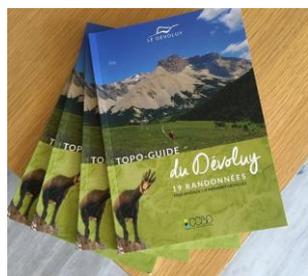
Le passe sanitaire est obligatoire dans les cafés, bars et restaurants, même en terrasse, mais aussi dans les centres commerciaux, les hôpitaux, les maisons de retraite. Il devrait être également obligatoire à bord des avions, des trains (TGV, Intercités) et cars interrégionaux pour les trajets de longue distance.

*(Le projet de loi n'est pas adopté définitivement au moment de la rédaction de cet article)*

Tous les personnels des lieux où le passe est imposé aux clients devront également être munis du passe sanitaire à compter du 30 août 2021.

- A savoir

Dans le cadre du passe sanitaire exigé dans les lieux accueillant du public, la vaccination est reconnue comme complète en France une semaine après l'injection de la deuxième dose, et non plus deux. En revanche, le délai de quatorze jours pour que la vaccination soit considérée comme complète est maintenu pour voyager hors de France.



## Vie Locale

### Nouveau : le topo-guide des randonnées du Dévoluy

C'est dans le cadre de sa compétence « entretien, sécurisation, balisage et mise en valeur des sentiers » que la communauté de communes Buëch-Dévoluy a réalisé un topo-guide rassemblant une cinquantaine d'itinéraires pédestres dans notre massif.

Cet ouvrage comprend, pour chaque itinéraire, des conseils, une cotation par difficulté, un descriptif pas à pas très précis, une carte, des photos et des focus sur les éléments patrimoniaux à découvrir.

Le topo-guide est disponible dans tous les offices de tourisme du territoire Buëch-Dévoluy.



**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Retrouvez France Services Dévoluy dans ses nouveaux locaux à partir du lundi 23 août 2021.

A cette occasion, toute l'équipe vous donne rendez-vous pour ses portes ouvertes de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h



**France  
services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**France Services Dévoluy**  
proche de vous au quotidien  
Service de proximité porté par  
la Communauté de Communes Buëch Dévoluy



**OUVERTURE LE 23 AOUT 2021**



Agence nationale  
des titres sécurisés



**Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ?**

*Nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.*

**Nos équipements mis à disposition :**

- Postes informatiques avec accès internet et wifi
- Imprimante / Copieur / Scanner
- Espace de confidentialité

**Nos services :**

- Libre accès à un ordinateur
- Accueil et renseignement du public
- Orientation vers les services compétents
- Accompagnement dans vos démarches en ligne
- Ateliers numériques les mardis après-midi
- Rendez-vous personnalisés pour vos démarches administratives



**France Services Dévoluy**  
72 Route du Col du Festre  
Le Village Agnières  
05250 Le Dévoluy

Contactez-nous



04.92.58.89.38  
(choix 3)



franceservices.devoluty@ccbd.fr



msap-buechdevoluty.fr

## PANNEAU POCKET

Afin de vous tenir informés des actualités locales nous vous invitons à télécharger l'application « Panneau Pocket ». Grâce à cette application nous pouvons vous relayer toutes sortes d'informations rapidement.

Faites vous votre propre avis !



Téléchargez l'application **gratuitement** sur votre téléphone et consultez les informations des communes déjà utilisatrices.



Partenaire officiel de l'AMRF



## ACCUEIL DE LOISIRS

Pour préparer la rentrée, pensez à inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs du mercredi. Au programme une reprise en douceur. En matinée activités artistiques et culturelles et l'après-midi programme sportif avec Nadine. Plus d'informations et inscription auprès du service population.



## CULTURE

- **Coup de cœur de lecteur: Par la force des arbres – Edouard CORTES - Equateur**

L'auteur, pendant 7 ans berger et éleveur de brebis, raconte une vraie expérience de vie, où il a décidé, à deux doigts du suicide, de prendre du recul, ou plutôt de la hauteur, en séjournant durant 3 mois dans une cabane qu'il a construite sur un chêne d'une forêt du Périgord. Il choisit de s'inscrire dans la vie plutôt que dans le désespoir engendré par les problèmes liés à sa profession, qui l'amènent à l'échec. Là, sous forme de journal, il nous fait part de ses réflexions sur notre époque, sur les relations humaines et sociales, et nous offre une description de la nature vécue et ressentie de l'intérieur. La vie autrement, avec un besoin vital de recul sur notre époque, sur les autres et sur lui-même, que la nature lui permet de (re)découvrir.

On pense d'abord bien sûr au baron perché d'Italo Calvino, mais la démarche est toute autre. L'auteur, immergé dans sa forêt, vit le quotidien des animaux, des insectes, noue une relation avec les arbres et la flore, les observe non pas en scientifique, mais en admirateur humble et respectueux de leur vie et de leur beauté. Il décrit la nature avec émerveillement, nous fait partager ses découvertes et les multiples curiosités qui la peuplent, remettant l'être humain à sa place, certainement pas au-dessus des autres êtres vivants. Un trésor de poésie, de simplicité, de beauté, là, à notre portée, si on avait oublié qu'il suffit de prendre le temps de regarder et d'écouter. Un ravissement !



Si vous avez, vous aussi, envie de partager vos coups de cœur livre ou film, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque du Dévoluy par téléphone (04.92.52.12.65) ou par messagerie [bibliotheque@mairiedevoluy.fr](mailto:bibliotheque@mairiedevoluy.fr)). Vous pouvez également télécharger la fiche « coup de cœur » sur le site de la Commune du Dévoluy.



### **Braderie à la bibliothèque !**

La bibliothèque du Dévoluy organise le mercredi 25 août 2021 une braderie en proposant à la vente des documents retirés des collections.

Venez choisir parmi romans, livres documentaires, albums ou revues, pour adulte et pour enfant à tout petits prix !

Cette braderie aura lieu dans la cour de la bibliothèque à Saint Disdier le mercredi 25 août de 10 heures à 18 heures

TOURISME/SPORT

## **Nouveauté !**

Une Ecole Municipale des Sports (E.M.S) voit le jour dès la rentrée 2021-2022

**Une E.M.S ?** Coordonnée par le Service Tourisme et Sport de la commune du Dévoluy, l'E.M.S est un service municipal proposant des activités sportives, accessibles à tous et encadrées par des éducateurs sportifs municipaux.

Sa mission est de transmettre les valeurs fondamentales du sport, telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et la notion de bien-être et de plaisir. L'approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et la découverte mais ne prépare pas à la compétition.

**Pour qui ?** Accessible à tous (dès 20 mois)

### **2 formules disponibles !**

**EMS classique** de septembre à juin pour les enfants et les adultes

**EMS ÉTÉ** (juillet et août) pour les adultes.

**Planning, tarifs, et dossier d'inscription** disponibles sur [le site internet de la commune](#)

**Inscription ?** L'inscription à une ou plusieurs activités sportives, pour l'année scolaire 2021-2022 s'effectue dès le mois d'août et se matérialise par le dépôt d'un dossier d'inscription, disponible sur [le site internet de la commune](#).

Ouverture des inscriptions : le 10 août

Date limite de dépôt du dossier d'inscription (EMS Classique) : le 8 septembre

**△ A NOTER !** : Les cours habituellement encadrés par Nadine dans le cadre du centre sportif en intersaison (automne et printemps), sont **désormais** proposés dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports (EMS).

Concernant les abonnements Centre Sportif en cours de validité, les personnes qui s'inscrivent à l'EMS, pourront être remboursés, dès septembre 2021, au prorata de leur abonnement, et cela sur simple demande auprès de l'accueil du Centre Sportif ou par mail à [centre-sportif@mairiedevoluy.fr](mailto:centre-sportif@mairiedevoluy.fr).

**Une question ?** Contactez le Service Tourisme et Sport au 04.92.58.76.11 ou par mail [tourisme-sport@mairiedevoluy.fr](mailto:tourisme-sport@mairiedevoluy.fr)



**Centre Sportif :**

Fermeture du centre sportif du 30 août au 14 septembre.

**LOGEMENTS**

**« A LOUER »**

⇒ Logements à l'année :

- Saint Etienne – Ancienne école de Rioupes : appartement T4 – superficie 61,20m<sup>2</sup> - 3 chambres -chauffage électrique individuel – loyer mensuel hors charges : 562,10€.
- Saint Etienne – Truziaud : appartement T2 RDC + garage – superficie 57,30m<sup>2</sup> - 1 chambre – chauffage au fioul – loyer mensuel hors charges 314,88€ - **Logement conventionné, attribution sous conditions de ressources. Libre novembre 2021.**

Les dossiers de demande de logements sont à retirer en mairie. Contact : Service logement au 04.92.58.89.38 ou [population@mairiedevoluy.fr](mailto:population@mairiedevoluy.fr)